

**NORMANDIE EQUINE VALLEE
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

N° de Délibération : 2023-17

**REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2023
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2023**

Réunis le 20 septembre 2023 à 13h30 en visio conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ .

Sont excusés : Mesdames Christine EVEN, Sophie DE GIBON, Florence MAZIER et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

VU le code général des collectivités territoriales,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du projet de procès-verbal du comité syndical du 2 juin 2023,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 2 juin 2023.

La Présidente du syndicat mixte

malika CHERRIERE

✓ Certified by  yosign

Malika CHERRIERE

ANNEXE 1
Procès-verbal du comité syndical de Normandie Equine Vallée
Du 2 juin 2023 à Goustranville

Etaient présents : Mesdames Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY-DUQUESNE, Emmanuelle TREMEL ainsi que messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Etaient absents excusés : Mesdames Julie BRENTON GUILLAS, Sophie DE GIBON, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Angélique PERINI, ainsi que messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

Madame CHERRIERE remercie les élus d'être présents pour ce comité syndical.

Albertine LEON présente le rapport d'activité de la plateforme de Saint Contest ainsi que les perspectives des projets engagés sur l'année 2023.

Madame CHERRIERE remercie Albertine LEON pour sa présentation rapide et exhaustive.

Madame CHERRIERE a plusieurs questions concernant la présentation. Elle a l'impression que l'accueil de thésards et d'étudiants a été plus soutenu cette année.

Mme LEON confirme que l'accueil a bien été plus important que d'habitude. Le nombre de demandes a augmenté mais le laboratoire ne peut pas répondre favorablement à toutes les candidatures.

L'autre question concerne le congrès des maladies infectieuses 2024 : comment LABEO envisage de communiquer autour de ce congrès ?

Madame LEON précise que LABEO, organisateur, est « tenu » par le comité international et qu'il faudra donc respecter la feuille de route mise en place par ce comité. Pour l'instant, rien de concret n'est établi mais LABEO reviendra vers nous pour la mise en place de mesures de mise en valeur du territoire régional.

Monsieur JEANNENEZ souhaite évoquer un projet de LABEO de drone normand (SAFRAN) : un drone a été mis en place avec l'ENSI pour aider les marins pêcheurs à éviter de revenir au port avec les coquillages lorsqu'il y a suspicion de maladie. Un drone va aller chercher des coquillages dans un filet jeté en mer et le rapporte à LABEO pour pouvoir faire les tests et confirmer au chalut qu'ils peuvent pêcher ou non (délai de validation : 3h maximum). Pour l'instant on est en phase test (en collaboration avec la SNSM). La prestation est vendue aux marins mais le coût pour les marins n'est pas encore défini.

1. APPROBATION DES PV DES COMITES SYNDICAUX DES 8 FEVRIER 2023 ET 19 OCTOBRE 2022

Madame LEMOINE présente les deux premières délibérations : approbation du PV du dernier conseil syndical et l'approbation du PV syndical du mois d'octobre qui n'avait pas pu être adopté lors du dernier comité syndical en raison de la cyber-attaque.

Les deux PV sont approuvés.

2. APPROBATION D'UNE DM1

Madame LEMOINE présente le projet de DM 1 qui ne concerne que des mouvements d'imputations comptables. La DM1 est approuvée à l'unanimité.

Madame LEMOINE informe le comité syndical que le payeur a changé depuis le 1^{er} mai, Mme DA COSTA ayant fait valoir ses droits à la retraite.

3. AUTORISATION DONNEE A LA PRESIDENTE DE REALISER DES TRANSFERTS DE CREDIT

Madame LEMOINE présente le projet de délibération relative à l'autorisation donnée à la présidente à procéder à des transferts de chapitre si nécessaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DE L'ANSES EN VUE DU DEPOT D'UN DOSSIER FEDER

Madame LEMOINE présente la dernière délibération. Dans le cadre des deux projets menés par NEV un travail a été engagé avec les services de la région pour mobiliser du FEDER. Le FEDER impose un certain nombre de critères d'éligibilité et il a été convenu avec la Région de déposer un dossier « test » sur l'ANSES qui est le plus simple au regard des critères d'éligibilité (quelques questions à voir notamment au sujet de l'auto-financement). Le dépôt de ce dossier nécessite une délibération sur le plan de financement déposé au FEDER. S'ensuivront des plans de financements sur l'espace vie entrepreneuriat et l'extension de Saint Contest pour lesquels il est souhaité déposer une demande de dossier FEDER. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Madame ROUSSEL demande s'il faudra revoter un plan de financement pour chaque dossier.

Madame LEMOINE précise que ce sera le cas.

Madame ROUSSEL demande si les éventuels délais liés au dépôt d'un dossier FEDER n'auront pas d'impact sur le rétroplanning des opérations.

Madame LEMOINE répond que dans la mesure où une lettre d'intention avait déjà été déposée en 2021 et 2022 pour chaque projet, les dossiers peuvent être déposés et instruits sans impacter le bon déroulement des travaux.

Madame CHOLET précise que l'accès au FEDER vient d'être ouvert aux Syndicats Mixtes ce qui explique les raisons pour lesquelles le dossier déposé sur l'ANSES est d'autant plus un dossier test.

La délibération relative au plan de financement de l'ANSES pour le dépôt d'un dossier de demande au FEDER est approuvée à l'unanimité.

5. POINT SUR LES PROJETS

La partie délibération est terminée et Madame LEMOINE propose de faire un point sur l'avancement des projets.

Concernant le projet SAINT-CONTEST : les travaux avancent bien. Aujourd'hui presque 700 000 euros ont été décaissés et on a reçu environ 1.5M€ d'avances sur les subventions. La réception est prévue en septembre 2024. A noter que NEV a rencontré quelques soucis de voisinage et quelques vols sur le chantier.

Madame GADENNE demande quels types de problèmes de voisinage. Monsieur JEANENEZ explique qu'il s'agit de soucis avec le propriétaire du restaurant avoisinant le chantier (La Boucherie).

Concernant le plan de financement, Mme LEMOINE précise qu'il manque toujours 336 000€ qui fera l'objet de la demande FEDER. Elle précise par ailleurs que la part départementale a déjà été augmentée depuis plusieurs mois, que CAEN LA MER s'est aussi engagé pour 83 000 € complémentaires et 200 000 euros ont été obtenus de la part du FONDS EPERON.

Concernant le projet de Goustranville, les travaux avancent toujours bien. NEV a rencontré quelques difficultés de retard sur le chantier mais les mesures ont été prises par l'entreprise après une réunion de recadrage. A noter également un peu de retard sur le giratoire dû aux délais de validation du dessin du giratoire par les services départementaux.

Par ailleurs, Mme LEMOINE précise qu'un travail a été engagé avec la maîtrise d'œuvre sur EVE pour diminuer le coût du bâtiment.

Enfin, Mme LEMOINE rappelle qu'une demande complémentaire a été déposée à la Région qui s'est engagée à finaliser le plan de financement dès lors que le FEDER se sera positionné sur le projet.

Monsieur JEANENEZ mentionne la sécurité et les vols sur le chantier de SAINT CONTEST. Alexia LEMOINE précise que des caméras fictives ont été mises en place pour tenter de dissuader, et si les vols continuent des mesures supplémentaires seront prises.

Madame LEMOINE précise que sur les deux chantiers des points de vigilance sont présents (vitesse des véhicules sur le chantier à GOUSTRANVILLE et vols sur le chantier de SAINT CONTEST).

Concernant le projet BLONDEAU, nous sommes aujourd'hui à l'arrêt car la parcelle sur laquelle il doit être implanté doit faire l'objet d'un nouveau classement dans le cadre de la révision du PLU. Mais aujourd'hui NEV a des échanges avec la commune et deux points de vigilance sont à souligner :

1. La classification PLU : on sait que Mme BLIN va déclarer la parcelle du projet Blondeau constructible. Mais la mairie va prévoir un droit de préemption sur la parcelle appartenant aux LECARDINAL.
2. Les parcelles accueillant les maisons qui sont affectées à des logements de fonction sont actuellement classées en NH ce qui bloque tout projet d'extension. Nous n'avons aucune information sur une évolution éventuelle de ce classement.

Par ailleurs, Mme LEMOINE précise que nous n'avons aucune nouvelle de Mr et Mme BLONDEAU : ils sont officiellement très partants sur le projet mais ils ne sont plus trop présents en région.

Mme LEMOINE propose au comité syndical de leur proposer un contrat de « réservation » afin de les engager juridiquement sur le projet et également financièrement en fixant dans ce contrat le niveau de redevance attendu.

Concernant le contrôle de la chambre régionale des comptes, Madame CHERRIERE précise que NEV a été contrôlé dans le cadre du contrôle de la politique de la région sur la filière équine.

Madame LEMOINE informe que NEV a reçu le rapport en février. Globalement l'intérêt de la chambre a été porté sur le modèle économique du Syndicat et les recommandations portent majoritairement sur ce point.

Madame GADY DUQUENNE demande si la chambre ne veut plus de sous-location.

Mme LEMOINE répond que le montage n'a pas été juridiquement remis en cause.

Mme LEMOINE informe également les membres du comité sur le projet de concession. Elle rappelle que ce montage a été retenu pour la gestion des sites à l'issue d'une étude juridique menée par le cabinet EY. Un sourcing a été réalisé auprès d'entreprises qui seraient susceptibles de répondre à un appel d'offres pour une concession et aucune entreprise n'a répondu. Un avis de pré-information a été publié mais aucune réponse n'a été reçue.

Madame GADENNE demande quel est le périmètre de la concession. Mme LEMOINE répond qu'il s'agit de la gestion de la résidence étudiante, de EVE, de la partie restauration sur le site de Goustranville, la location de l'amphi à Goustranville et de l'auditorium à Saint-Contest.

Madame LEMOINE indique qu'un travail est en cours avec l'avocat sollicité sur le sujet pour essayer de comprendre l'absence de réponse et le rendre attractif dans la mesure du possible.

Mme LEMOINE termine sa présentation sur le thème de la communication. Cet axe fait l'objet de plusieurs développements notamment avec le site internet. Mme LEMOINE précise que NEV est de plus en plus sollicité pour de la présence sur des événements. Mme LEMOINE précise également qu'à la demande de la Présidente une consultation a été effectuée pour recruter une agence de communication afin de réaliser une stratégie et un plan de communication. C'est la proposition de DB COM qui a été retenue.

A l'issue des échanges, Mme CHERRIERE remercie une nouvelle fois les élus pour leur présence.

La réunion est levée à 12h35.